



Caisse maritime d'allocations familiales

Journées d'études 2012

L'observatoire des droits des marins





3 acteurs complémentaires pour la protection sociale des marins





La Cmaf, un organisme spécifique

**Au sein du régime général de Sécurité Sociale,
la Cmaf se distingue des Caf et des Urssaf :**

- par ses ressortissants, qui appartiennent à une catégorie professionnelle identifiée : les marins
- par sa compétence nationale sur l'ensemble du territoire métropolitain et pour partie dans les DOM
- par son action sociale qui s'inscrit dans un partenariat spécifique aux gens de mer avec le Ssm, l'Enim, la Direction des affaires maritimes et ses émanations territoriales (Délégations à la mer et au littoral).





La Cmaf, un organisme spécifique



en tant que **Caf**

La Caisse maritime verse les prestations familiales et mène une politique d'action sociale

23,5 millions d'€ de prestations légales et 2,05 millions d'€ d'aides d'action sociale versés



en tant qu'**Urssaf**

La Caisse maritime recouvre les cotisations d'allocations familiales et les contributions (CSG, CRDS, formation professionnelle...)

137 millions d'€ encaissés pour le compte du régime général



Les publics servis

Les allocataires

- Marins actifs (pêche, commerce, conchyliculture) et leurs ayants droit
- Futurs marins

6 388 comptes
allocataires / 21 800
personnes couvertes
par les prestations
dont 10 700 enfants

Les cotisants

- Marins de la pêche industrielle et artisanale
- Marins du commerce

250 étudiants
bénéficiaires d'une aide
au logement

Les partenaires

- Bénéficiaires d'aides d'action sociale :
petite enfance et jeunesse, médiation familiale, projets jeunes,
logement, Réaap, vacances, Bafa, subventions de structures...

13 460 comptes de
cotisants gérés
(employeurs, travailleurs
indépendants)

1,3 million d'euros versés
aux partenaires



Les missions

Aider les familles à concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale :

- prestation d'accueil du jeune enfant (prime naissance, allocation de base, complément libre choix mode de garde, complément libre choix d'activité),
- allocations familiales,
- allocation de rentrée scolaire,
- aides financières individuelles,
- aides aux temps libres (vacances),
- CEJ pour développer l'offre d'accueil sur des territoires maritimes,
- aides aux partenaires pour financer le fonctionnement de structures d'accueil de jeunes enfants,
- aide à l'installation des assistantes maternelles,
- mon-enfant.fr pour trouver un mode de garde...





Les missions

Créer des conditions de logement favorables :

- allocation de logement familiale,
- allocation de logement sociale,
- prêts d'équipement ménager et immobilier,
- prêts d'amélioration de l'habitat,
- aide à l'entrée dans les lieux,
- soutien des services d'aide à domicile...





Les missions

Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes et des familles :

- allocation d'adulte handicapé,
- allocation d'éducation enfant handicapé,
- allocation journalière de présence parentale,
- aides et prêts d'honneur aux familles en difficulté,
- financement du Service social maritime qui accompagne les familles,
- actions collectives en direction des familles et en partenariat avec différentes structures locales (missions des chargés d'intervention sociale).





Assurer le recouvrement des cotisations et contributions, et accompagner les entreprises :

- ressources collectées auprès de cotisants relevant du régime spécial des gens de mer pour le compte du régime général :
 - cotisation d'allocations familiales,
 - contribution sociale généralisée (Csg),
 - contribution pour le remboursement de la dette sociale (Crds),
 - formation professionnelle,
 - cotisations d'assurance chômage (Unédic).
- la Cmaf joue un rôle d'accompagnement humain comme financier des entreprises :
 - actions de prévention et de contrôle,
 - facilités pour régler les cotisations,
 - remises de majoration de retard.





Les modes de contacts

Allocataires

6 antennes sur le littoral

0810 25 17 20

www.caf.fr

mail : dialogue.cmaf@caf.fr

Cotisants

05 46 41 21 11

www.urssaf.fr

mail : urssaf.cmaf@urssaf.fr



Une seule adresse pour les courriers au siège de La Rochelle :
Cmaf - 14 bis rue Villeneuve - 17022 La Rochelle Cedex 1



Nos engagements

Objectifs nationaux	Résultats de la Cmaf	
limiter le temps d'attente à l'accueil à 20 mn dans 85 % des cas	100 %	↑
Proposer une amplitude d'ouverture au public de 35h hebdomadaire	36h30	↑
Assurer un taux d'appel efficace de 90 %	91,9 % (Caf) 97 % (Urssaf)	↑
Assurer une réponse téléphonique de qualité (supérieure à 17,5/20)	19/20	↑
Traiter les courriers dans un délai de 15 jours dans 85 % des cas	99,86 %	↑



L'organisation

La gouvernance de la Cmaf se compose :

d'un **Conseil d'administration**, présidé par Serge Larzabal, et comprenant 35 représentants issus du monde de la mer



d'un **Comité de direction** :

- une directrice - Myriam Harley
- un agent comptable - Bertrand Lemonnier
- une sous-directrice - Anne-Sandrine Héluin



> **Au total, 76 professionnels travaillent à la Cmaf**



***Caisse maritime
d'allocations familiales***

« Solidaire des gens de mer »